

1712 Mai 15., Baden

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. SECRETAIRE-INTERPRETE LAURENT CORENTIN DE
LA] MARTINIERE [AN DEN ZUGER LANDESHAUPTMANN BEAT
JAKOB II. ZURLAUBEN]

"J'ay eu l'honneur de vous escrire a midy. Je profite encor d'une autre occasion qui se presente pour vous dire que les lettres de m.^{rs} [Schultheiss und Rat] de Lucerne [- Vorort der kath. Orte -] qui estoient pour les Cantons de fribourg et Soleurre ont esté envoyées Jcy à m.^{rs} leurs Deputés [- Freiburg hatte Franz Philipp V o n l a n t h e n und Franz Niklaus V o n d e r - w e i d, Solothurn Johann Friedrich von R o l l und Johann Jakob Josef G l u t z auf die vom 2. - 21. Mai in Baden stattfindende gemeineidg. Tag-satzung entsandt -]¹, et que celles qui estoient pour ces m.^{rs} ont esté en-voyées aux Cantons.

Ce n'est pas tout Monsieur. des personnes qui s'jnteressent veritablement au bien de la Catolicité en Suisse sont extremement estonnées de la conduite que tiennent les LL: Cantons populaires [wohl im spez. die IV kath. Orte (V ausg. LU) gemeint]; elles n'y comprennent mesme rien. car ce n'est pas a present le temps de deliberer; Jl falloit le faire avant que de prendre les armes [2. Villmergerkrieg!]. on s'amuse a vouloir scavoir ce que feront ... [Schult-heiss und Rat] de fribourg, [bzw.] de soleurre, et [Landeshauptmann und Land-rat] de Valais; par ces sortes de ... [?]² on a laissé echaper de tres bel-les occasions qu'on aura peutetre de la peine a retrouver, et qui ne se pre-senteront peutestre Jamais. Je vous diray aussy dans la derniere confidence ... que ce n'est pas sans raisons que Lucerne se mefie d'Ury et de schwitz. vous scavez que schwitz ayant demandé du secours a m.^{rs} de Lucerne, Jls l'ont donné de tres bonne grace et qu'ils avoient mesme ... [10000] hommes sur pied avant que schwitz eust fait marcher son drapeau. vous scavez aussy que si Schwitz avoit voulu il auroit pû le 23. ou 24.^e avril au plus tard battre les zuriquois, cependant il n'a rien fait, et depuis 22 Jours on est dans une Jnaction a laquelle on ne comprend rien.

Ces mesmes personnes au nom de qui J'ay l'honneur de vous parler ... ne sont pas en peine de la conduite de vostre L. Canton [Zug gemeint], au contraire elles voudroient qu'on se pust fier esgallement a celle d'Ury et de schwitz. Je vous conjure de m'honorer sur-tout cecy d'une response ample et positive. Je vous promets un secret Jnviolable vous connoissez ... la scituation de

fribourg et de Soleurre. Ces deux Cantons sont tres exposés cependant soleurre a du monde a Olte[n], a l'Ecluse [=Klus] et autres endroits, ils ont fait fortifier ces postes et ont une bonne garnison dans leur Ville de soleurre. Pour ce qui est de Valais, vous n'ignorez pas que cette Republique a envoyé ... [1000] hommes, et qu'elle en a encor ... [6000] prests a marcher du moins on me l'a assuré ainsy."

1) s. EA VI 2, 1658 (Nr. 743). Zug nahm an dieser Tagsatzung nicht teil.

2) *Son, de Censeur.*

Original, in franz. Sprache - AH 55, 69-70

1712 Juni 13., Luzern

A

SCHREIBEN DES [SPAN. AMBASSADOREN LORENZO VERZUSO, MARCHESE DI] BERETTI-LANDI, [AN DEN ZUGER LANDESHPTM. BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN]

"J'ai une commission fort pressante de M.^r l'Ambassadeur [von Frankreich, François-Charles de Vintimille, Comte du L u c] de vous saluer de sa part, et de vous faire un million d'embrassement. Il vous ecrira au premier iour. Je crois que les [cantons] Catholiques imiteront les deux Couronnes [Frankreich und Spanien gemeint], s'accomodant a la fatalité des temps; Lucerne [der Vorort] est disposé a la Paix [2. Villmergerkrieg!], et son deputez [Franz Lorenz F l e c k e n s t e i n oder Karl Anton A m r h y n gemeint] repart avec les commissions d'accomoder l'affaire; les autres feront de meme. Ce que ie puis vous dire, Monsieur, cet, que la france ne laisse pas les choses dans l'oppression, ou elles paroissent presentement. Laissez nous avoir la paix, qui est immanquable malgrez les cabales, et les ialousies nouvellement suscitées [- Anspielung auf die gefährdeten Friedensverhandlungen zwischen Frankreich und Spanien einerseits und u.a. Oesterreich, England und Holland anderseits, die aber dann 1713 doch zum Frieden von Utrecht führen sollten -], et vous verrez que le Roy tres chretien [L u d w i g XIV.] cherchera d'abord des voyes, et des pretextes de remettre les [cantons] Catholiques dans son lustre, et son credit. Cela est d'autant plus sur, que son interest d'etat indispensable l'exige. Il faut taire ... [l'essentiel] des choses qu'on n'ecrit pas a tout le monde", denn entweder werde dem